

Au Canada, les droits de douane sur les textiles et les vêtements sont à des taux près de trois fois plus élevés que pour l'ensemble du secteur manufacturier. Les taux moyens sont d'environ 13 % pour les filés, 21,5 % pour les tissus et 24 % pour les vêtements, en comparaison de 8,5 % pour l'ensemble des produits manufacturés.

Ces secteurs bénéficient de contingents plus ou moins étendus depuis plus de deux décennies. En vertu de l'Arrangement multifibres (AMF), le Canada a actuellement des accords de limitation avec 25 pays, ce qui couvre 82 % de toutes les importations de vêtements. Les importations de produits à faible coût non assujetties à des accords de limitation (8 % du total) font en outre l'objet d'une surveillance étroite par le biais d'un système de licences d'importation. De nouveaux accords de limitation sont négociés lorsque ces importations ont pour effet de déstabiliser le marché. Les importations en provenance des pays développés lesquelles ne sont pas visées par des accords de limitation, représentent 10 % du total.

#### **Facteurs qui ont contribué à l'accroissement récent des importations**

L'accroissement récent des importations à faible coût s'est produit en dépit d'un imposant système de contingentement. Ce phénomène est attribuable:

- . au trois fournisseurs dominants (Hong Kong, Corée et Taïwan), qui représentent 51 % du total des importations;
- . à la Chine, qui suit immédiatement, en quatrième position, avec 12 % du total des importations;
- . à d'autres exportateurs bien établis tels que l'Inde et les pays de l'ANASE; et
- . à l'entrée en scène de nouveaux exportateurs tels que l'Indonésie, le Bangladesh et le Brésil.

L'accroissement des importations a été possible malgré l'imposant réseau de limitations mises en place, essentiellement en raison de la nature des accords bilatéraux négociés en 1981.